

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D2208 Education Culturelle et Artistique - articulation primaire secondaire			
Ancien Code	PEDE2B28ECAB2	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB2280		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Lilian BREYNE (lilian.breyne@helha.be) Michel VAN TRIMPONT (michel.van.trimpont@helha.be) HELHa Campus Mons Fabian BOSMAN (fabian.bosman@helha.be) Peggy DAGNELIE (dagneliep@helha.be) HELHa Gosselies David PRINCE (david.prince@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Mathilde BACLIN (mathilde.baclin@helha.be) Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Comment passer des programmes d'enseignement à la conception et à la mise en œuvre d'une séquence de leçons dans la classe ? A travers ce module, l'étudiant constituera les premiers éléments d'une boîte à outils matière, méthodo et didactique dans les modes d'expression artistique abordés à l'école primaire, et plus spécifiquement pour le cycle 4 (P5-P6).

Il sera également sensibilisé aux contenus abordés en 1re, 2e et 3e secondaire.

Il sera initié aux différentes étapes méthodologiques pour construire ses premières séquences de leçons.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche
- 3.6 De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages

Acquis d'apprentissage visés

En terme d'Acquis d'Apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- Rédiger des analyses matière et didactique sur les thématiques abordées au cours.
- Sélectionner des outils d'enseignements prometteurs en lien avec les contenus didactiques abordés et justifier ses choix en s'appuyant sur les cadres théoriques vus au cours.
- Concevoir des leçons porteuses de sens pour le cycle 4 avec une attention portée sur la continuité en 1e, 2e et 3e secondaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE2B28ECAB2A Musique 22.5 h / 1.5 C

PEDE2B28ECAB2B Arts plastiques 22.5 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE2B28ECAB2A Musique 15

PEDE2B28ECAB2B Arts plastiques 15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la personne responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires.

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

5. Cohérence pédagogique

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Musique			
Ancien Code	22_PEDE2B28ECAB2A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEDB2281		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	22.5 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphanie FAVART (stephanie.favart@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Comment passer des programmes d'enseignement à la conception et à la mise en oeuvre d'une séquence de leçons dans la classe ? A travers ce module, l'étudiant.e constituera les premiers éléments d'une boîte à outils matière, méthodo et didactique dans les modes d'expression artistique abordés à l'école primaire, et plus spécifiquement pour le cycle 4 (P5-P6).

Il sera initié aux différentes étapes méthodologiques pour construire ses premières séquences de leçons.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- identifier et maîtriser par la pratique les notions liées au langage musical
- identifier des notions didactiques de l'enseignement de l'expression musicale
- investir une pratique singulière et curieuse
- produire des activités centrées sur la pratique musicale en P4-P5
- choisir un matériel culturel pertinent et adapté au public visé
- repérer et expliquer le contenu des référentiels et programmes d'enseignement d'expression musicale
- démontrer une connaissance des contenus disciplinaires
- exécuter des chants en respectant leur mélodie
- exécuter des activités vocales et rythmiques

(AAT 5)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

De manière générale, tableau synoptique présentant une vue panoramique des contenus et/ou attendus en expression musicale.

Plus spécifiquement, savoirs, savoir-faire et compétences d'expression musicale abordés en P4-P5.

Découverte et maîtrise de chants issus d'un répertoire adapté aux enfants de P4-P5 à travers une pratique collective.

Travail de l'expression vocale, rythmique, instrumentale par le biais de l'exploitation de ce répertoire.

Notions disciplinaires abordées par le biais de ce répertoire.

Pratique du chant à deux voix.

Pratique du canon parlé.

Pratique rythmique en lien avec les savoir-faire de P4-P5.

Organologie.

Travail de l'étape "rencontrer", auditions.

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Ateliers de mise en pratique. La théorie sera mise au service de la pratique.

Travail de la voix.

Travail rythmique.

Durant les heures d'autonomie, l'étudiant devra fournir un travail régulier pour poursuivre les projets artistiques menés en présentiels.

Dispositifs d'aide à la réussite

Consignes des travaux disponibles sur connected.

Grilles d'autoévaluation disponibles sur connected.

Echanges lors des cours.

Sources et références

- programmes du SEGEC de l'école primaire
- Référentiel d'ECA, tableaux synoptiques ECA (enseignement.be)
- auteurs-interprètes jeunesse
- références citées au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- notes de cours et partitions disponibles sur connected. Ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours. Ils doivent être complétés par une bonne prise de note en classe.
- fichiers audio disponibles sur connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travaux de groupe.

L'évaluation de l'AA porte sur l'ensemble des travaux remis et présentés au cours du quadrimestre.

Les travaux seront remis et présentés oralement en respectant les dates butoires imposées. Si un travail n'est pas effectué, l'étudiant aura un PP ou un PR.

Les modalités d'évaluation finales seront précisées ultérieurement sur connected.

La pondération de cette AA au sein de l'UE dont elle fait partie est de 50% de la note globale.

Lorsque la note de chaque AA est égale ou supérieure à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

En cas d'échec dans une ou plusieurs AA, la cote de l'UE sera la cote de l'AA en échec la plus basse.

L'étudiant représentera uniquement les activités d'apprentissage en échec.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100	Trv	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

-Q3 : l'étudiant devra modifier les travaux présentés en fonction des remarques formulées. Il ne représentera que les travaux manquants ou en échec. **Il est donc obligatoire de rencontrer le professeur concerné avant de présenter la seconde session (consultation des copies).**

S'il n'est pas possible de constituer un groupe, l'étudiante. présentera le travail de manière individuelle.

- Conformément au REE, dans le cas où la non remise des travaux durant le module est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, les travaux seront représentés durant la session suivante (respectivement juin et septembre) par un dépôt des travaux au premier jour de la session, en respectant les consignes précisées sur Connected.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 2

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Arts plastiques			
Ancien Code	22_PEDE2B28ECAB2B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEDB2282		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	22.5 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Mathilde BACLIN (mathilde.baclin@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours n'a pas encore été attribué.

La fiche ECTS sera complétée avant le début du Q2.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Néant

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Néant

Démarches d'apprentissage

Néant

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Néant

Pondérations

	Q1	Q2	Q3

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).